

2 COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		A NEW LYNQ		Néant ☐ *			
A – RÉSULTAT COMPTABLE				Formulaire déposé au titre de l'IR		018		Exercice N clos le 31/12/2023	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *				209		210		
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires		215		214		
		Services *			217		218		
	Production stockée *		(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222		
	Production immobilisée *						224		
	Subventions d'exploitations reçues						226		
	Autres produits						230		
		Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232			
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)						234		
	Variation de stocks (marchandises) *						236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)						238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *						240		
	Autres charges externes * :		(dont crédit bail : – mobilier : – immobilier :)				242		91 941
	Impôts, taxes et versements assimilés		(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243		244		1 093
	Rémunérations du personnel *						250		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)						252		
	Dotations aux amortissements *						254		
			dont amortissement du fonds de commerces				255		
	Dotations aux provisions						256		
	Autres charges		(dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *)		259		262		
		(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)		260					
		Total des charges d'exploitation (II)				264		93 034	
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)						270		(93 034)	
Produits financiers (III)		280				294		18 172	
Produits exceptionnels (IV)						290			
Charges exceptionnelles (VI)		(dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D))		347 348		300			
Impôt sur les bénéfices * (VII)						306			
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)						310		(111 206)	
B – RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312		314		111 206	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles				318				
	Provisions non déductibles *				322				
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)				324				
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés		247		écarts de valeurs liquidatives sur OPC 248		330		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		249		251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999		
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997		
	Entreprises nouvelles (44. sexies)		986		ZFU-TE (44. octies A)		987		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)		981		JEI (44. sexies A)		989		
	ZRD (44. terdecies)		127		ZRR (44. quindécies)		138		
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)		991						
	ZFANG 44. quaterdecies		345		Investissements et souscriptions outre mer		344		
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 sexdecies)		992		Zone de développement prioritaire (44. septdecies)		993		
	Créance due au report en arrière du déficit						346		
	Droit divers	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies)		655		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies A)		643	
		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies B)		645		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies C)		647	
		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies D)		648		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art.39 decies E)		641	
		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies F)		990		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies G)		649	
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfices col. 1 Déficit col. 2		352		354		111 206	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356				
	Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat :						360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfices col. 1 Déficit col. 2		370		372		111 206	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

Désignation de l'entrepriseA NEW LYNO

Néant

Adresse de l'entreprise37 AVENUE D BREUIL33400 TALENCE

SIRET

9

4

9

6

4

2

8

1

3

0

0

0

1

6

Durée de l'exercice en nombre de mois10Durée de l'exercice précédent

Certifiés
conformes par
la Présidente

ACTIF

DocuSigned by:
Nicolas LETESSIER
AD5AE600AE32476...

Exercice N clos le
31/12/2023

Brut
1

Amortissements-Provisions
2

Net
3

ACTIF IMMOBILISÉ

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial *

Autres *

010012014016

Immobilisations corporelles *

028030

Immobilisations financières * (1)

0401 092 5000421 092 500

Total I (5)

0441 092 5000481 092 500

ACTIF CIRCULANT

STOCKS

Matières premières, approvisionnements, en cours de production *

050052

Marchandises *

060062

Avances et acomptes versés sur commandes

064066

Créances (2)

Clients et comptes rattachés *

Autres * (3)

068070072074

Valeurs mobilières de placement

080082

Disponibilités

084331086331

Charges constatées d'avance *

092094

Total II

096331098331

Total général (I + II)

1101 092 8311121 092 831

PASSIF

CAPITAUX PROPRES

Capital social ou individuel *

120270 000

Écarts de réévaluation

124

Réserve légale

126

Réserves réglementées *

130

Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)

131)

132

Report à nouveau

134

Résultat de l'exercice

136(111 206)

Subventions d'investissement

137

Provisions réglementées

140

Total I

142158 794

Provisions pour risques et charges

Total II

154

DETTES (4)

Emprunts et dettes assimilées

156714 551

Avances et acomptes reçus sur commandes en cours

164

Fournisseurs et comptes rattachés *

1661 065

Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA)

169)

172

Comptes courants d'associés

173218 420

Autres dettes

175

Produits constatés d'avance

174

Total III

176934 037

Total général (I + II + III)

1801 092 831

RENOIS

(1)Dont immobilisations financières à moins d'un an

193

(4)Dont dettes à plus d'un an

195610 265

(2)Dont créances à plus d'un an

197

(5)Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *

1821 092 500

(3)Dont compte courant d'associés débiteurs

199

Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *

184

Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-5D

A NEW LYNQ
Société par actions simplifiée au capital de 270 000 euros
Siège social : 37 avenue de Breuil
33400 TALENCE
949 642 813 RCS BORDEAUX

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 24 JUIN 2024

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élevant à -111 205,69 euros de la manière suivante :

Perte de l'exercice : -111 205,69 euros

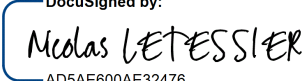
Au compte « report à nouveau » -111 205,69 euros
S'élevant ainsi à -111 205,69 euros

L'Assemblée Générale prend acte que s'agissant du premier exercice social, il ne peut y avoir eu lieu à une distribution antérieure de dividendes.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 24 juin 2024

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président
Nicolas LETESSIER

DocuSigned by:

AD5AE600AE32476...

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

PRINCIPES - REGLES ET METHODES COMPTABLES

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/03/2023 au 31/12/2023.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Sauf indication contraire, les montants sont exprimés en Euros.

I – EVENEMENTS SIGNIFICATIFS ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Aucun événement ayant une incidence significative sur les états financiers et leur comparabilité par rapport à l'exercice précédent n'est à mentionner sur l'exercice.

II – PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

1. PRINCIPES GENERAUX

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2023 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date d'arrêté des dits comptes annuels.

2. CHANGEMENT DE METHODE

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Aucun changement de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

3. MODE ET METHODE D'EVALUATION

➤ Immobilisations Incorporelles et Corporelles

✓ Coût d'entrée

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).
 Les frais d'acquisition d'immobilisations corporelles ou incorporelles sont comptabilisés directement en charges.

✓ Amortissements

Lorsque les éléments constitutifs d'un actif ont des utilisations différentes (composants), ils font l'objet, s'ils sont significatifs, d'une comptabilisation séparée et d'un plan d'amortissement spécifique.

Toutefois, la société étant en dessous des seuils prévus par le décret 2005-1757 du 30 décembre 2005 (total bilan ≤ 3,65 M€ ; chiffre d'affaires ≤ 7,3 M€ ; effectif ≤ 50) et par mesure de simplification, l'amortissement économique pour dépréciation a été calculé sur la durée d'usage fiscale pour les immobilisations non décomposables.

➤ Immobilisations Financières et Valeurs Mobilières de Placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Les frais d'acquisition d'immobilisations financières sont comptabilisés en charges.

➤ Créances, Dettes et Liquidités

Les créances, dettes et liquidités sont évaluées pour leur valeur nominale.

Pour les créances, une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire (en pratique la valeur probable de recouvrement) est inférieure à la valeur comptable.

NOTES SUR LE BILAN ACTIF*Actif immobilisé*

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 1 092 500 €

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières		1 092 500		1 092 500
TOTAL		1 092 500		1 092 500

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS (suite)

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Capital social = 270 000 €

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice			
Titres émis	27000	10.00	270 000
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	27000	10.00	270 000

Etat des dettes = 934 037 €

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	714 551	714 551		
Dettes financières diverses	218 420	218 420		
Fournisseurs	1 065	1 065		
Dettes fiscales & sociales				
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	934 037	934 037		

Charges à payer par postes du bilan = 2 158 €

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	1 329
Emp.& dettes financières div.	
Fournisseurs	829
Dettes fiscales & sociales	
Autres dettes	
TOTAL	2 158

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS (suite)

DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

Charges à payer = 2 158 €

Emprunts & dettes auprès des étab. de crédit	Montant
Int.courus/emprunts bancaires(168840)	1 329
TOTAL	1 329

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Montant
Fournisseurs - factures non parvenues(408100)	829
TOTAL	829